



## Gérer un bien immobilier indivision 2/3

-----  
Par Georges98

Bonsoir,

Je possède un bien immobilier (appartement) donc j'ai 2/3 et ma sœur 1/3

J'envisage de mettre ce bien à la location par l'intermédiaire d'une agence immobilière, je souhaite le mettre en meublé.

L'agence me dit qu'elle a besoin de la signature de ma sœur sur le bail, je lui réponds que non, elle me dit aussi que je dois ouvrir un compte en banque avec ma sœur pour la gestion des loyers

Les relations avec ma sœur sont mauvaises, je veux donc gérer seul la maison pendant 1 an ou 2 voir venir et par la suite racheter ses parts.

Pensez-vous que je doive faire rédiger des documents par un notaire ou avocat ? Pour être le plus carré possible enfin puisque tout est prêt puis je louer le bien encaisser les loyers et lui verser mensuellement le loyer en lui adressant un chèque ?

Merci de votre aide

-----  
Par yapasdequoi

doublon